COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2016

Etaient présents : RAMEZ D. FAILLON J. RIFF C. DOLEZ C. KINGET B. HAMADI A. SALADIN B. DESROUSSEAUX C. COLLET Co. BAILLEUX A. SPOTO S. MUSY F. THUILLET MP. COLLET Ch. COLOMBEL L. DELANNOY JM. MONTAY G. GARNERONE L.

Etaient excusés : MOREAU G. GOBERT J. BAUDRIN P. NATHIEZ V. MULON C. DUMOULIN H. DEBIONNE M. PREUVOT R. DE MULDER A.

Procurations respectives à : RIFF C. COLLET Co. SALADIN B. KINGET B.

I – BUDGET COMMUNAL

a) compte administratif 2015

adopté à l'unanimité

b) affectation des résultats

• adopté à l'unanimité

c) approbation du compte de gestion 2015

Le conseil municipal approuve le compte de gestion de Monsieur le Percepteur de MARLY LEZ VALENCIENNES conforme au compte de résultat.

d) budget primitif 2016

adopté à l'unanimité

e) vote des taux d'imposition 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

fixe les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit en décidant d'appliquer une variation proportionnelle de coefficient : 1,000 000.

	TAUX 2015	TAUX 2016	BASES	PRODUIT
Taxe d'habitation	23	23	3 016 000	693 680
Foncier Bâti	17,71	17,71	2 237 000	396 173
Foncier non Bâti	86,41	86,41	82 100	70 943
TOTAL				1 160 796

f) vote des subventions aux associations

adopté à l'unanimité

D. RAMEZ: il y a 2 fois les « restaurants du coeur »?

I. SERAFINI : Il y a la section locale et la section arrondissement qui reverse ensuite à la commune

L. COLOMBEL : Pourquoi les 12.500€ pour la musique ?

C. COLLET: C'est pour aider l'association à gérer les frais relatifs aux encadrants.

II - JURY CRIMINEL - FORMATION DE LA LISTE POUR 2017

L'article 261 du Code de Procédure Pénale prescrit que dans chaque commune le Maire tire au sort publiquement à partir de la liste électorale un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés d'assise soit 9 personnes au total.

Les personnes suivantes ont été tirées au sort.

BIONDO Caroline née le 23/11/1991 à CONDE SUR L'ESCAUT (NORD) 10, rue de la Carroire 59233 MAING

BOUSMAH Yamina ép. GHESMOUNE née le 17/05/1967 à TOURCOING (NORD) 18, avenue des Pâquerettes 59233 MAING

DEGROS Caroline née le 07/12/1990 à SAINT -SAULVE (NORD) 21, Résidence Dangréaux 59233 MAING

BRIDOUX Jean né le 19/02/1991 à VILLENEUVE D'ASCQ (NORD) 11, rue Paul Cézanne 59233 MAING

DEBREZ Olivier né le 04/12/1988 à VALENCIENNES (NORD) 12bis, rue Léon Rucart 59233 MAING

BAERT Rachel ép. CHERUBIN née le 27/09/1950 à TRITH-SAINT-LEGER (NORD) 8, rue Joliot Curie 59233 MAING

DEVRIES Marc né le 27/09/1960 à VALENCIENNES (NORD) 23, rue Pierre Vanderbecq 59233 MAING

LEDUC Stéphane né le 10/03/1976 à VALENCIENNES (NORD) 7, rue Joliot Curier 59233 MAING

LAVA Françoise ép. CABOCHE née le 10/01/1947 à NIEPPE (NORD) 4, rue Paul Cézanne 59233 MAING

III - ENGAGEMENT DE FINANCEMENT DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SUR LA PERIODE TRIENNALE 2014 / 2016

Pour faire suite au décret du 30 décembre 2015 qui maintient la commune de Maing en situation de déficit au regard de la loi SRU et l'objectif fixé d'un taux de logements locatifs sociaux sur la commune de 20 % à l'horizon 2025, les services de l'Etat nous ont notifié le 22 mars 2016 que le nombre de logements manquants pour la période triennale 2014-2016 s'élevait à 22 logements et que, par conséquence, notre engagement de financement ne pourra être inférieur à ce nombre pour les deux années de cette période (2015-2016).

Cette préoccupation de rattrapage est partagée par la ville et la communauté d'agglomération dont le PLH est en cours d'adoption pour la période 2016/2021.

A ce titre, les objectifs de rattrapage sont intégrés dans le PLH par périodes triennales à compter de l'année 2016 (1ère année du nouveau PLH) et s'élèvent à 11 logements locatifs sociaux pour l'année 2016, puis 35 pour la période 2017-2019, puis 24 pour la période 2020-2022.

Au titre de l'année 2016.

- une opération va aboutir par la livraison de 7 logement locatifs sociaux dans la résidence de la Rie (dont 2 PLAI),
- une opération va être lancée dans la résidence Rucart au profit d'un bailleur social concernant 3 logements (dont 1 PLAI).

Dès novembre 2015, une convention a été passée avec l'EPF pour mener une opération dénommée « Maing - Corps de ferme – Rue Victor Hugo », visant à l'acquisition de 2 corps de ferme mitoyens à proximité du centre-ville pour une superficie d'environ 1,3 hectare. Des contacts ont été pris avec des bailleurs sociaux qui ont fait part de leur intérêt. La commune envisage sur ce foncier la réalisation d'une opération comportant au moins 30 % de logements locatifs sociaux.

Par ailleurs, pour les années ultérieures, une action foncière volontariste est engagée avec l'appui de l'EPF, des bailleurs sociaux et de la communauté d'agglomération afin de poursuivre l'objectif fixé par la loi SRU et développé dans le PLH 2016/2021.

Considérant les articles L302-8 et L302-9-1 du code de la construction et de l'habitation fixant les conditions de l'engagement triennal de construction à prendre par les communes,

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de confirmer son souhait de développer une offre locative sociale sur la commune de Maing en lien avec les objectifs de la loi SRU,
- de mener à leur terme les opérations susmentionnées (résidence Rucart et rue Victor Hugo).
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à poursuivre pour les années ultérieures une action foncière afin de développer une offre locative sociale sur son territoire en conformité avec les objectifs du PLH de Valenciennes Métropole.

IV - QUESTIONS DIVERSES

Néant